

IRD Éditions

Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte | Abdoulaye Dia, Robin Duponnois

Le Projet Majeur Grande Muraille Verte de l'Afrique :



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

'e,
ue,
re
que,

impacts attendus et gouvernance

**Abdoulaye Dia et Amadou Moctar
Niang**

p. 11-27

Texte intégral

Contexte

- 1 Pendant plusieurs décennies, les pays de la zone sahélo-saharienne du Circum-Sahara ont été confrontés, à l'exception de quelques années à pluviométrie normale, à un déficit pluviométrique qui a eu comme effets une forte perturbation des grands équilibres écologiques, une descente des isohyètes vers le Sud et un processus quasi inexorable de désertification.
- 2 La désertification, phénomène certes quasi planétaire, revêt en Afrique et en particulier dans la partie au sud du Sahara un visage spécifique de calamité et de pauvreté qui installe progressivement un sentiment de désolation et de fatalité. Actuellement, plus des 2/3 de la superficie du continent africain sont couverts de zones désertiques ou fortement

3



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

ix et récurrents, la désertification a gradation des ressources naturelles, ductions agricoles, une situation et un lourd bilan socio-économique négativement les efforts de nique de la plupart des pays de l.

4

la Convention internationale de lutte à Paris en octobre 1994, divers plans sous-régionaux ont été élaborés et mises ressources financières ont été

mobilisées. De même, diverses institutions de lutte contre la désertification et la sécheresse ont été créées à cet effet. Il s'agit notamment du Comité Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), de l'Inter Governmental Authority for Development (IGAD), de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Ces problématiques font également partie des préoccupations des Communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

- 5 Dans ce cadre, divers programmes-cadres et plans d'action existent au niveau du continent et sont mis en œuvre pour lutter contre les menaces de dégradation des sols et de désertification dans les zones sahéliennes en marge du désert du Sahara. Il s'agit en particulier du PDDAA (*Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique*), du Plan d'action du NEPAD pour l'Environnement en relation avec le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE), des Programmes d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de lutte contre la désertification (PAR, PASR et PAN), des programmes TerrAfrica de Restauration et de Gestion des Terres Dégradées (GTD) ainsi que des importants programmes



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

menés par les institutions intergouvernementales de lutte contre la désertification et de développement des zones sahéliennes. Malgré les efforts consentis et les succès obtenus çà et là, force est de constater que les États escomptés sur la restauration des terres. La diversité, les conditions économiques, sociales et culturelles des populations sont des défis majeurs à surmonter. Les attentes. Il s'y ajoute qu'une des limites de ces expériences est qu'aucun pays, pris en compte, ne dispose des moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour faire face à ces contraintes.

majeures, d'où la nécessité d'une approche solidaire, intégrée et fédératrice.

6 Face à cette situation récurrente de défis environnementaux multiples et à l'état de forte dégradation des écosystèmes liés en grande partie aux changements climatiques et à la désertification, l'Afrique, condamnée à faire front, propose comme réponse la mise en œuvre d'une nouvelle approche dénommée « Initiative Grande Muraille Verte ». Dès juillet 2005, les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats sahélo-sahariens ont décidé d'apporter une réponse pertinente de l'Afrique pour faire face à la désertification et aux changements climatiques. Ainsi, au moment où la communauté internationale se mobilise et tente d'élaborer des cadres stratégiques de lutte contre le changement climatique et la détérioration de la biodiversité et de lutte contre la pauvreté et mène des consultations conjointes à travers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, il me semble important de relever l'anticipation de l'Afrique et en particulier des Etats au sud du Sahara, avec la naissance d'une « Nouvelle Stratégie Africaine de Lutte contre les Changements Climatiques » (NSAL/CC) dénommée « Grande Muraille Verte » (GMV) ou "Great Green Wall". Elle découle de la conviction forte et de la volonté des Africains à rompre avec la fatalité pour faire face à ces deux grands défis environnementaux.

7 S/E Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, dit dans son allocution de la cérémonie



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

scientifique international (CSI) « La voix des espèces végétales et des leur et de suivi » tenu les 11 et 12 *projet Grande Muraille Verte est un humanité et les générations futures. e 2030, où la population africaine rd, nous n'avons plus le droit de ts, la destruction de notre Excellence d'ajouter à propos résultats majeurs du Colloque*

Scientifique International : « Je voudrais insister sur un certain nombre de résultats attendus :

partager les informations sur les initiatives de mise en œuvre du programme dans chacun des pays concernés ;

partager les connaissances disponibles sur les espèces végétales potentielles, notamment sur la biologie, l'écophysiologie, la productivité, la phytopathologie, l'utilisation et le comportement d'espèces envisageables ;

établir, une liste d'espèces potentielles dont le choix définitif sera validé avec les populations concernées ;

enfin, affiner les stratégies et les techniques de mise en valeur en exploitant les leçons tirées d'expériences d'aménagements intégrés dans les zones arides. »

- 8 Depuis l'adoption de l'idée d'édification de la Grande Muraille Verte et la responsabilité donnée au Sénégal de donner corps et réalité au projet par les chefs d'Etat et de Gouvernement, le processus de mise en œuvre est en marche. Le Sénégal, à travers une commission scientifique pluridisciplinaire constituée d'experts de très haut niveau, la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat général de la CEN-SAD, en relation avec les Etats, les institutions régionales et sous-régionales de lutte contre la désertification ont dans une grande synergie d'approche africaine et un plan d'action de mise en œuvre africain « Grande Muraille Verte ».



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

9

s environnementaux – notamment la quels l'Afrique est confrontée, Son OBASANJO, ancien Président de la du Nigeria, a proposé lors de la 7^e, Chefs d'Etat et de Gouvernement de lo-saharienne (CEN-SAD) tenue à sina Faso les 1^{er} et 2 juin 2005, tion d'un mur de verdure du Sénégal

à Djibouti pour freiner le désert. Cette idée favorablement accueillie a été reprise et conceptualisée par Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, sous l'appellation de « Grande Muraille Verte » ou « Great Green Wall.

10 Lors de cette conférence, les Leaders et Chefs d'État de la CEN-SAD ont demandé à S/E Maître Abdoulaye WADE, Coordonnateur du volet « Environnement » du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD), d'aider à donner un contenu technique et les modalités opérationnelles de mise en œuvre de cette ambitieuse idée de « Muraille Verte ».

11 L'initiative Grande Muraille Verte est adoptée plus tard par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors du 5^e Sommet ordinaire tenu en juillet 2005 à Syrte (Libye) et lors de la 8^e session ordinaire tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie) par la déclaration 137 (VIII) approuvant l'initiative « Grande Muraille Verte du Sahara ».

12 Les chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont salué l'initiative Grande Muraille Verte comme une stratégie appropriée pour soutenir efficacement les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre la désertification et la pauvreté, de restauration des zones dégradées, et de lutte contre les changements climatiques. Ainsi pour marquer cet important engagement politique du Continent, ils ont encouragé dès lors l'ensemble des Etats sahar-



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

1

partenaires techniques et financiers à entreprendre les actions et la nécessaires à la mise en œuvre rapide Grande Muraille Verte.

DE, Coordonnateur de la mise en Muraille Verte Dakar-Djibouti, en chefs d'Etat et de Gouvernement des lents en exercice des conférences des ernements de l'Union africaine et de tion avec le Secrétariat général de la ession de l'Union africaine a tenu à

l'initiative du Sénégal des rencontres d'experts et de ministres en charge de l'Environnement et une table ronde avec les Bailleurs (2005, 2006, 2008 et 2009). Elles ont permis d'aboutir à l'élaboration et à l'adoption des documents d'orientation stratégique de mise en œuvre, notamment le Schéma conceptuel, le Plan d'action, les Cadres institutionnel et d'exécution du projet majeur Grande Muraille Verte et d'obtenir l'engagement de la Communauté des bailleurs d'accompagner les actions de mise en œuvre. Ces divers documents sont approuvés par les experts et les ministres en charge de l'Environnement des pays du Tracé et sont transmis aux Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays concernés, à l'Union africaine et la CEN-SAD.

14 La Commission de l'Union africaine a élaboré un document de définition du concept en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD), l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ce document conceptuel a été soumis au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la sécurité alimentaire tenu à Abuja, au Nigeria, en décembre 2006.

15 Le Secrétariat de la CEN-SAD, en collaboration avec l'OSS, a également élaboré un document conceptuel et un plan qui repose sur une série d'études et de consultations avec les États membres et les



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

1 d'un Comité Ad Hoc constitué de la Commission de l'Union africaine (CUA), du Sénégal et du Secrétariat Général de la Grande Muraille Verte (CEN-SAD) en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et du Programme alimentaire mondial (PAM) tenu le 15 mai 2008 à Tripoli (Libye). Le document a été adopté et la mise en œuvre du programme

Grande Muraille Verte dans un cadre unique et concertée. Il a entrepris la consolidation des divers documents relatifs à la Grande Muraille Verte et a élaboré un projet de Plan d'Action 2008-2010 de mise en œuvre du programme de la Grande Muraille Verte.

17 Dans le cadre de la coopération Commission européenne/Commission Union africaine, l'Union européenne a entrepris en janvier 2009, une « Etude de préfaisabilité pour la grande muraille verte à réaliser dans le contexte de l'Initiative pour le Sahara et le Sahel (GMVSS) ».

18 De l'analyse des documents de stratégies (cf. Bibliographie) et des résolutions issues des diverses consultations et rencontres entre les pays, les institutions et autres acteurs concernés par la GMV, il ressort un consensus sur :

l'engagement politique des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays africains, des institutions régionales et sous-régionales dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte ;

l'objectif majeur du programme, qui est de contribuer à la lutte contre l'avancée de la désertification et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes par une restauration et une gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre la pauvreté ;

la nécessité de s'accorder sur les critères devant permettre d'affiner le tracé (pluviométriques, topographiques, démographiques, sociologiques, écologiques, agronomiques, logiques...)



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

les bénéfices et impacts positifs attendus de la Grande Muraille Verte pour un grand nombre de bénéficiaires, en particulier pour l'environnement ;

la priorité de ce projet majeur et l'urgence de la situation pour les pays saharo-sahéliens ;

la nécessité de partager les connaissances disponibles sur les pratiques agricoles végétales et les systèmes de mise en œuvre de la Grande Muraille. Ce point est un élément crucial garantissant le maximum de l'efficacité du programme de la GMV et a

justifié la convocation par le Sénégal du colloque international sur le Choix des espèces végétales et des systèmes de mise en valeur et de suivi de la Grande Muraille Verte, tenu à Dakar les 13 et 14 février 2009.

- 19 Enfin, le Ministre d'Etat Monsieur **Djibo Leïty KA**, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels de la République du Sénégal, s'est rendu respectivement du 03 au 06 novembre 2008 et le 10 décembre 2008 au Mali, au Niger, au Tchad, à Djibouti, en Ethiopie et au Burkina Faso, porteur d'un message de Maître Abdoulaye WADE auprès des chefs d'Etat et de Gouvernement de ces pays, ainsi qu'auprès du Président de la Commission de l'Union africaine. Il s'agissait entre autres d'examiner le projet de convention portant création d'une Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte, chargée de la coordination et du suivi du projet au niveau régional et de l'état de mise en œuvre du projet dans les pays respectifs. ***Cette initiative a permis de noter avec satisfaction :***

la totale adhésion des chefs d'Etat et de Gouvernement africains à l'initiative Grande Muraille Verte Dakar-Djibouti et à la création dans les meilleurs délais de l'Agence Pan-Africaine de la Grande Muraille Verte ;
l'engagement de ces chefs d'Etat et de Gouvernement pour la mise en œuvre du projet Grande Muraille Verte, à préalable des moyens nationaux, à



2 Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

es activités des Etats dans la mise en es nationales de la Grande Muraille érence Scientifique Internationale à s, permet de constater d'importantes part des pays, notamment le Sénégal, Burkina Faso, Djibouti, le Soudan, le e. Les réalisations sont en termes ations, de capitalisation et de ns existantes et de mise en place de

cadres institutionnels d'opérations, de coordination et de suivi de la Grande Muraille Verte.

Approche stratégique de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte

Approche régionale

- 21 L'initiative Grande Muraille Verte est un projet d'envergure continentale. Elle constitue l'une des réponses de l'Afrique aux défis auxquels elle est confrontée et également une proposition concrète d'actions dans le cadre de l'alliance mondiale contre les changements climatiques. Elle est soutenue par des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale dans le cadre d'une approche globale concertée.
- 22 La particularité de la Grande Muraille Verte est d'unir tous les pays concernés dans un même combat de lutte contre la désertification et le changement climatique et selon une nouvelle approche de développement intégré des zones arides et semi-arides, souvent totalement déshéritées. Dans l'approche conceptuelle novatrice, « tout en créant et consolidant une ligne de défense par des activités de reboisement et d'aménagement », la Grande Muraille Verte met en synergie des actions de lutte contre la désertification, de restauration des terres et de la biodiversité, de développement de systèmes agricoles et pastoraux, de lutte la réalisation d'activités génératrices es au repeuplement des zones . Circum-Sahara. Toutefois, les tes biophysiques, pédologiques et développement global par la prise en locales.
- 2 Grande Muraille Verte va capitaliser ces et les données importantes issues aux et régionaux de lutte contre la et la désertification, et de gestion naturelles. Elle établira les synergies



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

nécessaires avec les divers programmes de développement en cours dans la zone du tracé.

Objectifs et impacts attendus de la Grande Muraille Verte

OBJECTIFS

- 24 L'objectif global de la Grande Muraille est la contribution à la lutte contre l'avancée du désert et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes pour une gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre la pauvreté.
- 25 Les Objectifs spécifiques sont :

la conservation/valorisation de la biodiversité ;
la restauration/conservation des sols ;
la diversification des systèmes d'exploitation ;
la satisfaction des besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux), l'accroissement des revenus à travers la promotion d'activités génératrices de revenus et l'installation d'infrastructures sociales de base ;
l'amélioration des capacités de séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols ;
l'initiative « Grande Muraille Verte » intègre également divers mécanismes de développement humain, tels que le Développement durable, le Développement propre et la Lutte contre la pauvreté.



ATTENDUS, ET LES

2 Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

aille Verte dans ces zones arides et er des effets et impacts hautement ations et l'environnement. Par ses ts attendus, elle intègre plusieurs s au développement et à particulier : (i) le Développement tre la pauvreté, (iii) la Réduction des ; et économiques et, enfin, (iv) le

- 27 L'importante production de biomasse attendue sur une superficie envisagée de 10 500 000 ha dans la bande sahélienne au sud du Sahara fait de la GMV un patrimoine pour l'humanité et un puits de carbone. Elle mettra ainsi à la disposition de la Communauté internationale un nombre considérable d'Unités de réduction certifiée des émissions et contribuera au respect des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 28 De façon spécifique, les effets et impacts attendus sont notamment :

la réduction de l'érosion des sols : la présence de la couverture végétale amoindrit la vitesse des vents et favorise l'infiltration des eaux de pluie ;

la restructuration des sols dégradés : l'accroissement de la matière organique, d'origine végétale et animale, entraîne une restructuration des sols ;

l'accroissement du taux de reforestation des pays traversés par la GMV : pour, entre autres, restaurer les équilibres éco-climatiques et restaurer la biodiversité ;

la relance, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage, tant par le volume des productions végétales et animales que par l'importance de la population active occupée par ces sous-secteurs ;



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

n, la conservation et la biodiversité végétale et animales en défens et autres surfaces contribuent à la régénération de la forêt et au retour de la faune sauvage : oiseaux, serpents, etc.

de la couverture des besoins multiples forestiers, notamment en bois, mais aussi en produits non ligneux : racines, feuilles, écorces, fruits, ;

L'amélioration du niveau de vie et de la santé du fait d'une amélioration notable de l'alimentation, du cadre de vie et d'une plus grande disponibilité des besoins domestiques (eau, énergie, infrastructures sociales, etc.). La Grande Muraille Verte apparaît ainsi comme un instrument de lutte contre la pauvreté et devrait être intégrée comme une composante principale du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2) et comme une grappe de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) en cours dans la plupart des pays du tracé ;

l'inversion du phénomène de l'exode rural : progressivement, les « émigrés écologiques » et les forces vives à la recherche de travail vont repeupler ces zones réhabilitées par la proximité de la GMV ;

la maîtrise des ressources en eau, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d'ouvrages hydrauliques qui contribueront à l'amélioration des systèmes de production.

- 29 Les opérations de valorisation des ressources naturelles et des pratiques de la GMV vont profiter à plusieurs catégories de bénéficiaires, dont :

la communauté internationale : en effet, la Grande Muraille Verte s'inscrit parfaitement dans les préoccupations internationales de Mécanisme de Copie (réduction des gaz à effet de serre), la réduction des risques et économiques ;



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Il y a là une opportunité de relancer des programmes de conservation et de restauration en particulier les terres et les forêts, aux de lutte contre la pauvreté et de développement. En effet, comme le souligne le rapport de la FAO (tableau 1), les efforts de réduction des forêts dans les pays du Sahel sont très liés au processus de déforestation, si

bien que le taux de régression (**1 712 000 ha/an**) des forêts est alarmant.

les collectivités locales : les régions, communes et communautés rurales trouvent, à **travers la GMV, un moyen d'améliorer le développement local, en relançant les productions** agricoles, en luttant contre le chômage et, de manière générale, en augmentant les revenus ;

les producteurs primaires : agriculteurs, pasteurs, récolteurs de gomme, de miel, de résine, les guérisseurs, les chasseurs, les sculpteurs de bois, etc. Si pour les agriculteurs la GMV va accroître les zones cultivables et la productivité des zones cultivées, pour les autres acteurs primaires, la muraille va surtout augmenter la disponibilité de la matière première ;

les entrepreneurs privés : initiateurs de parcs animaliers, fermes modernes, de sites écotouristiques trouvent là des opportunités économiques, etc. ;

les structures d'enseignement, de formation et de recherche : la GMV sera un site privilégié de recherches transdisciplinaires à vocation régionale, favorisant une grande mobilité des scientifiques africains et renforçant la synergie dans l'exécution des programmes ;

les populations vivant dans la zone d'emprise de la GMV : outre les facilités accrues pour le ramassage du bois de chauffe, le fourrage et l'accès à l'eau, elles ont de nombreuses autres opportunités contre le sous-emploi et la pauvreté.



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Annuel de régression du couvert forestier et situation des forêts du monde ;

Pays concernés par la GMV	Taux de régression des forêts
1. Burkina Faso	- 15 000 ha/an
2. Mali	- 99 000 ha/an
3. Mauritanie	- 10 000 ha/an
4. Niger	- 62 000 ha/an
5. Nigeria	- 398 000 ha/an
6. Sénégal	- 45 000 ha/an
7. Tchad	- 82 000 ha/an
8. Soudan	- 956 000 ha/an
9. Ethiopie	- 40 000 ha/an
10. Erythrée	- 5 000 ha/an
11. Djibouti	—
Total	1 712 000 ha/an

Approche méthodologique et Tracé global indicatif (TGI) de la Grande Muraille Verte

30 Le projet Grande Muraille Verte dans sa conception est un modèle de lutte contre la désertification, de restauration et de développement intégré des zones arides. Elle implique en cela tous les domaines arides et semi-arides d'Afrique et en particulier ceux du Circum-Sahara. Cependant, le concept Grande Muraille Verte Dakar-Djibouti qui traduit l'idée de base se justifie également par le caractère prioritaire et l'urgence de la mise en œuvre du projet majeur GMV dans cette partie transcontinentale ouest-est de l'Afrique, allant de Dakar à Djibouti (*Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti*) prenant en compte l'état fortement dégradé des écosystèmes et des ressources naturelles dans la bande



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

3

SCRIPTIF DE LA GRANDE

Le GMV est réalisée en particulier par une mise en valeur intégrée **d'espèces** économiques bien adaptées aux terres **de rétention**, de **systemes de poles** et diverses **activités revenus**, ainsi que des **ales de base**.

- 32 Le tracé de la Grande Muraille Verte (GMV) est large de 15 km et va de Dakar à Djibouti (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti). Il s'étire ainsi sur environ 7 000 km. Il n'affecte pas le désert du Sahara et est contenu dans le Sahel dans des zones écogéographiques à moyennes pluviométriques annuelles inférieures à 400 mm.
- 33 L'un des paramètres écologiques déterminants est la pluviométrie. Ainsi, les zones ciblées sont confinées dans les domaines à moyennes annuelles pluviométriques < à 400 mm. En effet, si une bonne partie de la GMV est située dans des zones habitées, une autre non moins importante sera située dans des zones non habitées et ne dépendra plus pour son maintien que des pluies. C'est pourquoi la Grande Muraille devra nécessairement être localisée à des latitudes à moyennes annuelles pluviométriques comprises entre 400 et 100 mm.
- 34 La réalisation, dans les zones appropriées, d'une bande de bassins de rétention ou d'un réseau de forages hydrauliques le long du tracé est prévue pour atténuer le déficit pluviométrique, rendre l'eau disponible pour les activités domestiques et autres activités génératrices de revenus.
- 35 *« Notre conviction est que seul le développement des espaces pourra freiner la désertification, et l'une des contraintes majeures à lever pour arriver à cet espace de vie souhaité est la disponibilité de l'eau. C'est pourquoi il m'a semblé nécessaire d'intégrer dans cette Grande*



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

3

ridor de bassins de rétention qui ce nourricière. » (Maître Abdoulaye la République du Sénégal, février

ors comme une bande de végétation moins linéaire mais continue autant et divers systèmes d'occupation des zones habitées (zones de terroirs non habitées (forêts classées, parcs aliés, réserves botaniques, réserves endant, à cause de certains facteurs

(plans d'eau, montagnes, collines rocailleuses, zones sacrées ou hantées), la Grande Muraille pourra être déviée vers le nord ou le sud.

37 La Grande Muraille Verte intègre ainsi dans sa structure plusieurs systèmes d'utilisation des terres, notamment :

des formations naturelles : forêts classées (gérées par l'Etat), forêts communautaires (villageoises, communales, de communautés rurales, etc.), forêts privées (appartenant à des individus ou groupes privés) ;

des plantations artificielles anciennes (résultats des projets de la zone) ou nouvelles (à créer, y compris les forêts privées) ;

des unités agro-sylvo-pastorales : cultures annuelles sous verger, périmètres hydro-agricoles arborés, parcs arborés, bassins de rétention ;

des zones de parcours : villageoises ou intercommunautaires ;

des parcs animaliers ;

des couloirs de migration de la faune ;

des réserves communautaires de faune ;

des parcs nationaux : entièrement ou en partie ;

des réserves botaniques : pour la conservation de la biodiversité végétale ;

des mises en défens : au niveau d'aires forestières plus ou moins dégradées ;



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

ations fruitières ;

bassins de rétention longeant le parcours
ville ;

services sociaux de base dans les zones
[V.

3 et gérées par les populations locales, les groupes, les producteurs privés, les associations /formation, les collectivités locales et tiers.

Programme indicatif de la Grande Muraille Verte de l'axe Dakar-Djibouti



Réalisation : Bureau Aménagement et Cartographie de la Direction des Eaux et Forêts

TRACÉ GLOBAL INDICATIF, ESPÈCES VÉGÉTALES ET SYSTÈMES DE MISE EN VALEUR DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

30 L'un des facteurs écologiques déterminants est le niveau de



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

cé indicatif général (TIG) donné ci- en utilisant une base de données s phytogéographiques du WWF, caliser le zonage climatique, et une du sol permettant d'identifier les 'mations végétales et les limites des IV.

4

atitude de chaque pays (composante ffiné et validé pour par ses experts pte des spécificités bio-physiques, riorité. Cependant, le tracé de la devra nécessairement s'intégrer au

tracé indicatif général (TIG) et tenir compte des paramètres définis, notamment de moyennes pluviométriques.

41 À titre indicatif, quelques critères pour le choix du tracé de la GMV sont donnés ci-après :

compte tenu des objectifs assignés à la GMV (limitation de la progression du Sahara, conservation/valorisation de la biodiversité, restauration/conservation des sols, diversification des systèmes d'exploitation, satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et/ou non ligneux, promotion d'activités génératrices de revenus, séquestration du carbone, protection et sécurisation des infrastructures), des systèmes d'utilisation des terres prévus en son sein (plantations artificielles, unités agro-sylvicoles, zones de pâturage, parcs animaliers, réserves communautaires, forêts classées, parcs nationaux, réserves botaniques, mises en défens, vergers) et des acteurs/bénéficiaires de cette GMV (Etats, collectivités locales, producteurs primaires, entrepreneurs privés, structures d'enseignement et de recherche), un tracé indicatif a été proposé à partir de critères tant biophysiques, écologiques que socio-économiques, la GMV devrait donc traverser aussi bien des zones habitées (zones de terroirs villageois), où elle pourrait être entretenue par les populations rurales, que des zones non habitées (forêts classées, parcs nationaux, parcs animaliers, réserves botaniques, réserves



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

où elle pourrait être entretenue par activités locales ou des privés,

trique étant apparu au Sahel comme e à la réalisation des activités prévues e-ci a été localisée dans des latitudes moyenne annuelle est comprise entre

La zone de transition entre les iques et les zones de savanes s a été retenue. C'est une zone où les it dominées par les genres *Acacia* et présentent tous des mécanismes sécheresse. Malgré la longue saison

sèche qui la caractérise, cette zone présente l'avantage d'avoir un potentiel végétal et écologique pouvant permettre le développement de projets de reconstitutions de la végétation. Sur le plan de l'occupation humaine, la zone sélectionnée correspond à une zone de faible densité, dominée par l'activité pastorale avec un élevage extensif et l'activité agricole, le tracé a été élaboré en utilisant une base de données contenant les limites phytogéographiques de A. AUBREVILLE, permettant de bien localiser le zonage climatique et une carte de l'occupation du sol permettant d'identifier les limites des grandes formations végétales et les limites des pays dans la sous-région, la principale entrée pour proposer le tracé définitif est la carte d'occupation du sol.

CRITÈRES ET RECOMMANDATIONS DANS LE CHOIX DES ESPÈCES ET DES SYSTÈMES DE MISE EN VALEUR DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

- 42 Le choix et l'intérêt des espèces végétales adaptées à la sécheresse apparaissent comme des éléments stratégiques pour une meilleure réussite des opérations de plantation dans le tracé de la Grande Muraille Verte. Aussi il est demandé aux experts nationaux :

d'étudier, d'amender et de compléter la liste indicative



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

ales les plus appropriées aux aires acé au niveau de leurs pays (liste mmission Scientifique du Sénégal et perts et les ministres en charge de

pèces les plus adaptées aux zones rides ainsi que des indications conditions de réussite de production des plants dans les zones éco-racé et en particulier celles au niveau

de promouvoir l'agroforesterie comme technique alternative viable de reboisement ;
de favoriser les espèces existantes économiquement rentables et acceptées par les populations et en particulier les fruitières forestières qui contribuent à l'équilibre nutritionnel des populations et à la lutte contre la pauvreté ;
de tenir compte des besoins des populations dans le choix des espèces pour mieux satisfaire leurs besoins en produits ligneux et non ligneux ;
de prendre en compte les recommandations suivantes dans la sélection des espèces végétales utilisées dans la composante :

les espèces endémiques, qui s'y trouvent, s'y maintiennent et s'y développent et les aménagements doivent d'abord prendre en compte ces espèces résilientes pour la plupart,

les espèces à grande plasticité écologique qui leur permette de se maintenir et de se développer dans les zones écologiques allant jusqu'à 100 mm de pluviométrie ;

les espèces ayant une utilité qui répond aux besoins des populations,

les espèces communes à plusieurs pays contigus traversés par le tracé de la GMV.

IA TION DE LA COMPOSANTE ANDE MURAILLE VERTE



4 Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

a Grande Muraille Verte donne une 1 Tracé. Chaque pays est responsable ionnelle de sa composante nationale chéma global et de l'approche s suivant les spécificités locales.

4 e en œuvre, la gestion et le suivi de la , il est recommandé de façon ons d'installation des éléments de la certain nombre d'actions au niveau

national, afin d'apporter les corrections nécessaires pour l'atteinte des objectifs et résultats attendus.

45 Les actions portent sur les volets suivants :

46 **Situation de référence, cadre biophysique et écologique.** L'analyse s'appuiera sur les domaines suivants :

occupation des sols et le foncier ;
systèmes agricoles et de production (produits forestiers, espèces fourragères) ;
ressources hydriques et énergétiques ;
élevage ;
cadre biophysique ;
zones écogéographiques et contraintes hydroclimatiques et édaphiques ;
contexte culturel et socio-économique ;
types d'infrastructures économiques et sociales ;
techniques efficaces de DRS/CSE (Défense et restauration des sols / Conservation des Sols et des Eaux) ;
tests d'introduction de nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales : irrigation, gestion des troupeaux, techniques culturales, énergies nouvelles, etc.

Impacts sociaux et environnementaux attendus de la GMV

inventaire des ressources naturelles (produits forestiers, miel, lait, fromage, et, sols arables, ressources en eau, structures sociales et les opportunités économiques de revenus ;
évaluation des impacts environnementaux.



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

suivi pédologique et suivi

l'état de référence et les cartes

mentale.

47 Le succès de la recolonisation des zones arides et semi-arides d'Afrique sera fortement dépendant du recul de la pauvreté en milieu rural par l'amélioration des revenus à travers des activités génératrices de revenus au profit de groupements féminins, d'organisations des jeunes et l'accès aux besoins domestiques et aux infrastructures sociales de bases (santé, éducation etc.). À cet effet, des microréalisations seront développées grâce à la mise en place d'un Fonds d'Appui revolving de microcrédits et l'établissement de l'entreprenariat féminin pour appuyer et développer des activités Génératrices de revenus (AGR) et favoriser la création d'infrastructures sociales de base (Santé et éducation).

Justificatif et axes de financement de la Grande Muraille Verte

48 La GMV intègre de par les objectifs et les impacts attendus, plusieurs mécanismes associés au Développement et à l'Environnement. Il s'agit en particulier : (i) du Développement Durable, (ii) de la Lutte contre la Pauvreté, (iii) de la Réduction des Migrations écologiques et économiques et enfin du Développement Propre. Aussi, la GMV apparaît comme un modèle de Développement Intégré des Zones Déshéritées, zones qui gagnent de plus en plus de superficies en Afrique et contribuent fortement à l'insécurité alimentaire de ces pays. La Grande Muraille Verte sera ainsi

... l'humanité et son financement doit être internationale, à travers les divers instruments des Conventions relatives à la désertification, la biodiversité et les



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

4 on négligeable de la GMV dans les domaines de la lutte contre la désertification, de la restauration de la biodiversité, de la sécurité économique justifie pleinement l'appel à participer au financement de la Grande Muraille à travers leurs budgets

50 Les axes majeurs de financement portent essentiellement sur les actions de mise en valeur, de suivi et d'évaluation de la Grande Muraille verte. Elles concernent en particulier :

l'Agroforesterie. Ce volet porte sur la mise en place des systèmes de production avec tout le dispositif de protection. Elle inclut aussi tous les coûts de la communication, formation sensibilisation.

le réseau de bassins de rétention et d'ouvrages hydrauliques,

la Conservation des sols et le suivi pédologique,

les microréalisations,

le suivi environnemental,

le renforcement de capacités des ressources humaines et d'équipement logistique et technique des structures nationales.

Dispositions institutionnelles et gouvernance

Coordination politique

51 La Commission de l'Union africaine et le Secrétariat général de la CEN-SAD assureront la tutelle et la coordination politiques de la mise en œuvre de l'Initiative en relation avec les Communautés économiques régionales (CER) telles que la CEDEAO, CEEAC et l'IGAD.



5

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

ri au niveau régional

Convergence régionale du projet, la au niveau régional seront assurés par aine de la Grande Muraille Verte ure la coordination et le suivi au ise en œuvre de la Grande Muraille onseil des Ministres constitué des l'Environnement des Etats membres. ars un Comité Technique d'Experts.

ation et suivi au niveau

- 53 La mise en place de la Grande Muraille Verte (GMV) se fera selon une approche participative ascendante, associant les populations à la conception, à la mise en œuvre et au suivi et à la conservation des réalisations. Ainsi au niveau national, la responsabilité de réalisation opérationnelle de la composante nationale est confiée à une structure nationale créée selon la législation du pays. Elle est le point focal de l'APANGMV.
- 54 Le Schéma présenté ci-après, donne l'organigramme de la structure nationale en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la composante sénégalaise de la Grande Muraille Verte. L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) est créée par décret sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels. Elle est administrée par un Conseil de Surveillance composé de représentants des divers ministères susceptibles de participer dans les activités de la Grande Muraille. L'ANGMV s'appuie sur un Comité Scientifique et Technique et des Comités Techniques Régionaux installés dans les régions administratives traversées par la muraille verte.

Figure 2. Schéma de l'organigramme de la structure nationale de la Grande Muraille Verte au Sénégal



👍 🍪
 Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

(2009) Plan of Action for the Great Green Wall of the Sahara and for submission to the AU Executive Council, Addis Ababa, Ethiopia, February 1 – 3, 2009

Commission de l'Union africaine, Département de l'agriculture et de l'économie rurale, 2006 : La Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne, plan d'action pour la mise en œuvre, 21 p.

CEN-SAD et OSS, 2006 : La Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne, brève analyse et directives préliminaires, 39 p.

CEN-SAD et OSS, 2006 : la Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne, programme d'action (2008-2010), 26 p.

Commission de l'Union africaine, Département de l'agriculture et de l'économie rurale, 2007 : La Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne.

Commission Scientifique du Sénégal (2006) : Note Conceptuelle sur la Grande Muraille Verte, 11 p.

Commission Scientifique du Sénégal (2006) : Note Conceptuelle sur la Grande Muraille Verte, 43 p.

Commission Scientifique du Sénégal (2006) : Critères de présentation, de la GMV et liste indicative des espèces végétales, 8 p.

Commission Scientifique du Sénégal (2008) : Financement indicatifs de coûts de mise en œuvre,



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Commission Scientifique du Sénégal (2008) : Document de Référence sur la Grande Muraille Verte : Termes de Référence,

Commission Scientifique du Sénégal (2008) : Rôle des petits ruminants dans la Grande Muraille Verte, 15 p.

Commission de l'Union Africaine, Secrétariat général du Sénégal (2008) : projet de

Plan d'Action 2008 – 2010 du programme de la Grande Muraille Verte, 16 p.

Gouvernement du Sénégal (2008) : avant projet de convention portant création de l'Agence Pan africaine de la Grande Muraille Verte, 10 p.

Auteurs

Abdoulaye Dia

Institut des Sciences de la Terre/UCAD, Académie nationale des Sciences et Techniques du Sénégal

abdia@ucad.sn

Du même auteur

Pérenniser la Grande Muraille Verte par l'occupation adéquate des sols in Le projet majeur africain de la Grande Muraille



Éditions, 2010

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

on. L'Initiative de la Grande Muraille (GMV) : contexte, opérationnalisation in Muraille Verte, IRD 012

Conclusion in *La Grande Muraille Verte*, IRD Éditions, 2012

Tous les textes

Amadou Moctar Niang

**Centre de Suivi écologique,
Ministère de l'Environnement, de
la Protection de la Nature, des
Bassins de rétention et des Lacs
artificiels du Sénégal**

Du même auteur

**Introduction. L'Initiative
africaine de la Grande Muraille
Verte (IAGMV) : contexte,
vision et opérationnalisation in
La Grande Muraille Verte, IRD**

012



Ce site utilise des cookies et
vous donne le contrôle sur
ceux que vous souhaitez
activer

du chapitre

Amadou Moctar. *Le Projet Majeur Grande Muraille Verte : contexte, historique, approche stratégique, mise en œuvre*. In : *Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte. Concepts et mise en œuvre* [en ligne]. 2012 (généré le 02 mars 2023). Disponible sur openedition.org/irdeditions/2110. ISBN : 9782746621100. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.2110>.

Référence électronique du livre

DIA, Abdoulaye (dir.) ; DUPONNOIS, Robin (dir.). *Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte : Concepts et mise en œuvre*. Nouvelle édition [en ligne]. Marseille : IRD Éditions, 2010 (généré le 02 mars 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/irdeditions/2106>. ISBN : 9782709918244. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.2106>. Compatible avec Zotero



Ce site utilise des cookies et
vous donne le contrôle sur
ceux que vous souhaitez
activer